



# **COMPTE FINANCIER UNIQUE**

**2023**

**Budget Annexe « Instructions des  
Autorisations d'Urbanisme »**



## Bordereau d'acquiescement de transaction

Collectivité : PETR CENTRE CHER

Utilisateur : Télétransmission Actes Télétransmission Actes

### Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	<b>3_10042024_2</b>
Objet :	<b>Approbation du Compte Financier Unique du Budget Annexe « Instruction des Autorisations du droit des sols » du PETR Centre-Cher</b>
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2024-04-10 00:00:00+02
Nature de l'acte :	Documents budgétaires et financiers
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	7.1.2 - décisions budgétaires
Identifiant unique :	018-200087849-20240410-3_10042024_2-BF
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

### Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
<b>Enveloppe métier</b> Nom métier : 018-200087849-20240410-3_10042024_2-BF-1-1_0.xml	text/xml	1.1 Ko
<b>Document principal (Document budgétaire)</b> Nom original : 3_CFU_2023_BP_et_annexe.pdf Nom métier : 99_BU-018-200087849-20240410-3_10042024_2-BF-1-1_1.pdf	application/pdf	323.3 Ko
<b>Annexe (Autres annexes budgétaires)</b> Nom original : pièces_complémentaires_CFU_2023_Annexe.pdf Nom métier : 71_AN-018-200087849-20240410-3_10042024_2-BF-1-1_2.pdf	application/pdf	1.5 Mo

### Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	17 avril 2024 à 17h14min04s	Dépôt initial
En attente de transmission	17 avril 2024 à 17h14min05s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	17 avril 2024 à 17h14min29s	Transmis au MI
Acquittement reçu	17 avril 2024 à 17h14min38s	Reçu par le MI le 2024-04-17



## Bordereau d'acquiescement de transaction

Collectivité : PETR CENTRE CHER

Utilisateur : Télétransmission Actes Télétransmission Actes

### Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	<b>3_10042024_B</b>
Objet :	<b>3_CFU_2023_BP_et_annexe</b>
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2024-04-10 00:00:00+02
Nature de l'acte :	Documents budgétaires et financiers
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	7.1.2 - décisions budgétaires
Identifiant unique :	018-200087849-20240410-3_10042024_B-BF
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

### Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
<b>Enveloppe métier</b> Nom métier : 018-200087849-20240410-3_10042024_B-BF-1-1_0.xml	text/xml	1 Ko
<b>Document principal (Document budgétaire)</b> Nom original : CFU-20008784900028-2023.xml Nom métier : 99_BU-018-200087849-20240410-3_10042024_B-BF-1-1_1.xml	text/xml	858.5 Ko
<b>Document principal (Document budgétaire)</b> Nom original : pièces_complémentaires_CFU_2023_Annexe.pdf Nom métier : 99_BU-018-200087849-20240410-3_10042024_B-BF-1-1_2.pdf	application/pdf	1.5 Mo

### Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	18 avril 2024 à 09h56min29s	Dépôt initial
En attente de transmission	18 avril 2024 à 09h56min30s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	18 avril 2024 à 09h56min32s	Transmis au MI
Acquiescement reçu	18 avril 2024 à 09h57min14s	Reçu par le MI le 2024-04-18

		REPUBLIQUE FRANCAISE			
		REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL			
		<b>SEANCE DU 10 AVRIL 2024 à 18h30</b>  au PALAIS D'AURON Boulevard Lamarck 18000 BOURGES			
Nombre de membres en exercice	Présents (dont suppléants)	Excusés	Absents	Pouvoirs	Date d'envoi et d'affichage de la convocation
84	51	32	0	1	28 mars 2024

**Présents :** Alain MAZÉ, François DUMON, Bernard BAUCHER, Sophie GOGUÉ, Jacques PESKINE, Franck BRETEAU, Jill GAUCHER, Fabrice CHOLLET, Hugo LEFELLE, Monique LEPRAT, Pierre GROSJEAN, Gilles GONTHIER, Joël ALLAIN, Christian GATTEFIN, Didier PRUDENT, Bernard DUPERAT, Patrick BARNIER, Sylvie MOREAU, Fabrice ARCHAMBAULT, Corinne LEFEBVRE, Sylvain JOLY, Antonietta SANTOSUOSSO, Franck NORMAND, Michel TIBAYRENC, Alain JAUBERT, Alain BLANCHARD, Gérard CARLIER, Gérard CLAVIER, Christian MANCION, Christophe DRUNAT, Thierry COSSON, Olivier HOCHEDÉL, Chantal CRÉPAT, Franck MICHOUX, Céline MILLERIOUX, Marie-Pierre CASSARD, Jacques TORU, Jean-Marc DUGUET, Alain LEBRANCHU

**Suppléants :**

- Nicolas KOCH	remplace	Yann GALUT, excusé
- Gérard SANTOSUOSSO	remplace	Richard BOUDET, excusé
- Martial REBEYROL	remplace	Magali BESSARD, excusée
- Yvonne KUCEJ	remplace	Dominique GILLET, excusé
- Thierry CHATELIN	remplace	Jean-Louis SALAK, excusé
- Jean-Marie VOLLOT	remplace	Alain THOMAS, excusé
- Jean-Pierre CHALOPIN	remplace	Frantz CARON, excusé
- Olivier NICOLAS	remplace	Stéphane HAMELIN, excusé
- Michel TAILLANDIER	remplace	Julie FERRON, excusée
- Marie-Line CIRRE	remplace	François LEGNIER, excusé
- Isabelle DESIAUME	remplace	Pascal MEREAU, excusée
- Bruno PISKOREK	remplace	Joanny ALLEGAERT, excusé

**Excusés :** Camille de PAUL de BARCHIFONTAINE, Irène FELIX, Philippe MERCIER, Josiane MONDON, Bernadette GOIN-DEMAY, Stéphane HULEUX, Evelyne SEGUIN, Michel HERAULT, Michel BONNET, Bénédicte DUCATEAU, Jean MOINET, Béatrice DAMADE, Manuel BLASCO, Cécile BORY, Christelle PETIT, Yolaine LAUGERAT, Pierre FOUCHET, Sylvain BRANDY, Rémy POINTEREAU, Jacky MORTIER, Pascal RAPIN, Thierry SIMONI, Laure BAILLEUL, Cidalia DE SOUSA, Damien PRELY, Nicolas SANSU, Boris RENÉ, Philippe FOURNIÉ, Djamilia KAOUES, Zitony HARKET, Laure GRENIER-RIGNOUX, Delphine PIETU

**Pouvoir :**

- Fabrice CHABANCE donne pouvoir à Gilles GONTHIER

M. Hugo LEFELLE est désigné secrétaire de séance.

- 3 -

### Approbation des Comptes Financiers Uniques du Budget Principal et du Budget Annexe « Instruction des Autorisations du droit des sols » du PETR Centre-Cher

-----

*Conformément à l'article L2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Comité Syndical élit un Président spécifique de séance.*

**M. François DUMON, 1<sup>er</sup> Vice-Président, est élu Président spécifique de séance.**

*Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2312-1 ;*

*Vu l'arrêté du 21 décembre 2016 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable aux collectivités territoriales, aux métropoles et à leurs établissements publics administratifs ;*

*Vu la délibération du Comité Syndical du 29 novembre 2022 approuvant la nomenclature budgétaire M57 ;*

*Vu la délibération du Comité Syndical du 4 avril 2023 approuvant le Règlement Budgétaire et Financier du PETR Centre-Cher ;*

*Vu le CFU annexé ;*

Considérant qu'en 2022, le PETR Centre-Cher s'est porté candidat et a été retenu par les services de l'Etat pour l'application du référentiel budgétaire et comptable M57 pour une mise en œuvre au 1<sup>er</sup> janvier 2023. Il a ensuite été retenu en 2023 pour l'expérimentation du Compte Financier Unique (CFU) pour la clôture des comptes 2023.

Ce document unique, fusion entre le compte administratif produit par l'ordonnateur et le compte de gestion produit par le comptable public, constitue une mesure de simplification qui permet de favoriser la transparence et la lisibilité de l'information financière, d'améliorer la qualité des comptes et de simplifier les processus administratifs entre l'ordonnateur et le comptable, sans remettre en cause leurs prérogatives respectives, au travers de l'unification du compte administratif et du compte de gestion. Il a vocation, à devenir, d'ici 2025, la nouvelle présentation des comptes locaux.

Le Comité Syndical va donc délibérer, pour la 1<sup>ère</sup> fois, sur ce nouveau document qui remplace le compte administratif et le compte de gestion. Le CFU est présenté pour le budget principal et le budget annexe.

Les résultats, pour l'exercice 2023, des CFU sont présentés pour chaque budget tous mouvements (réels et ordres).

### A. Le Budget Principal du PETR en 2023

Comme indiqué lors du débat d'orientations budgétaires ; après 3 années marquées par la structuration du PETR et de ses équipes, l'année 2023 a effectivement constitué une année de reprise opérationnelle forte, avec plusieurs projets importants réalisés (projet de territoire, PAS du SCoT, Soirée des métiers, Ambition RH, semaines d'information sur la santé mentale, programme d'actions PAT...).

Le Compte Administratif définitif confirme cette reprise avec un taux de consommation des crédits en section de fonctionnement en augmentation à 76,2% contre 71,5% en 2022, tandis que le taux de consommation des crédits en section d'investissement retombe à un niveau plus classique pour le PETR de 43,2% contre 66% en 2022, année marquée par la réalisation des travaux d'aménagement des locaux du PETR.

Aussi, après reprise des excédents 2022, un excédent global est constaté de 392 599,01 € toutes sections confondues, qui se décompose ainsi :

- 276 127,92 € de résultat excédentaire de clôture en fonctionnement,
- 116 471,09 € de résultat excédentaire de clôture en investissement,

Les soldes de clôture du Budget Principal du PETR sont donc les suivants :

<b>BUDGET PRINCIPAL</b>			
<b>INVESTISSEMENT</b>		<b>FONCTIONNEMENT</b>	
Recettes 2023 - a	85 065,71 €	Recettes 2023- d	998 758,76 €
Dépenses 2023 - b	79 312,26 €	Dépenses 2023- e	1 103 384,45 €
Solde d'exécution 2023 (a-b)	5 753,45 €	Résultat exercice 2023 (d-e)	- 104 625,69 €
Solde d'exécution 2022 reporté - c	110 717,64 €	Résultat exercice 2022 reporté - f	380 753,61 €
<b>Solde de clôture 2023 (a-b+c) = A</b>	<b>116 471,09 €</b>	<b>Résultat de clôture 2023 (d-e+f)</b>	<b>276 127,92 €</b>
<b>RESTES A REALISER</b>		<b>SYNTHESE</b>	
	INVT	FONCT	
Restes à réaliser recettes - g			<b>Résultat de fonct. clôture 2023</b> 276 127,92 €
Restes à réaliser dépenses – h	3 900,00 €		<b>Solde d'invnt de clôture 2022</b> 116 471,09 €
<b>Solde restes à réaliser (g-h) = B</b>	<b>3 900,00 €</b>		<b>Fonds de roulement avant RAR</b> 392 599,01 €
			<b>Solde des RAR</b> 3 900,00 €
<b>Solde de Clôture après RAR = A+B</b>	<b>112 571,09 €</b>	<b>276 127,92 €</b>	<b>Fonds de roulement après RAR</b> 388 699,01 €

## 1) La section de fonctionnement

L'exécution de la section de fonctionnement se présente ainsi :

FONCTIONNEMENT	Crédits 2023 ap DM	CA 2023
<b>Dépenses</b>		
Charges à caractère général-011	354 900,00	297 652,09
Charges de personnel-012	730 500,00	703 129,07
Autres charges de gestion courante-65	304 653,61	53 973,44
Charges financières-66	1 600,00	1 452,74
Charges spécifiques-67	5 000,00	0,00
Dotations aux amortissements-042	50 000,00	47 177,11
<b>Total dépenses de fonctionnement</b>	<b>1 446 653,61</b>	<b>1 103 384,45</b>
<b>Recettes</b>		
Excédent antérieur-002	380 753,61	
Atténuations de charges-013	0,00	8 343,32
Produits des services-70	43 000,00	26 208,36
Subventions-74	544 900,00	486 517,20
Contribution des collectivités-74	459 000,00	459 000,00
Autres produits de gestion courante-75	0,00	1,68
Amortissement des subv d'invnt-042	19 000,00	18 688,20
<b>Total recettes de fonctionnement</b>	<b>1 446 653,61</b>	<b>998 758,76</b>
<b>Résultat d'exercice 2023 en fonctionnement</b>		<b>- 104 625,69</b>
<b>Excédent antérieur</b>		<b>380 753,61 €</b>
<b>Résultat final</b>		<b>276 127,92 €</b>

Les dépenses de fonctionnement ont été réalisées à hauteur de 1 103 384,45 € soit :

- les charges à caractère général : 297 652,09€, dont :
  - 83 000 € de programme « Plantez le Décor » (50 000 € pour le programme 2022 et 33 000 € pour celui de 2023),
  - 70 101,44 € d'études (10 300,00 € pour le solde du marché PAT, 18 400 € pour le projet de territoire, 38 400 € pour Ville-à-Joie, 3 000 € de prestation RH),
  - Environ 20 000 € de maintenance,
  - 14 000 € de prestations de services (prestation de services avec Bourges Plus et confection des paies par le CDG18),
  - 13 800 € de charges d'électricité,
  - 10 000 € de frais de communication (catalogues, imprimés, publications, annonces ...)
  - 9 700 € de frais de télécommunications,
  - 9 600 € de contributions et adhésions diverses,
  - 8 700 € de frais de nettoyage des locaux,
  - 7 500 € de réceptions,
  - 6 500 € de locations immobilières (Palais d'Auron, local de Vierzon (fin novembre 2023)),
  - 5 300 € de charges de copropriété,
- les frais de personnel : environ 703 000 €, dont 345 000 € pour la rémunération du personnel titulaire ; 162 000 € pour le personnel non titulaire et 190 000 € de charges sociales, 4 000 € au titre des œuvres sociales,
- les indemnités d'élus : environ 46 000 € charges sociales incluses,
- une participation à l'opération jachères fleuries portée par la fédération des chasseurs (3500 €),
- des redevances pour l'utilisation de logiciels pour 4 300 €,
- des intérêts liés à l'emprunt : environ 1 450 €,
- les dotations obligatoires aux amortissements : environ 47 000 €.

Les recettes de fonctionnement du PETR sont arrêtées à 998 758,76 € comprenant :

- les participations versées par les collectivités membres pour environ 459 000 €,
- les subventions du Conseil Régional Centre-Val de Loire, de l'Union Européenne, du Conseil Départemental du Cher et de l'Etat pour 486 517,20 €,
  - ↳ une partie des subventions européennes attendues, notamment pour le portage de la GPECT n'ont pas été réceptionnées du fait du retard dans la mise en œuvre des fonds européens.
- la refacturation aux tiers du programme « Plantez le Décor » pour 26 208,36 €,
- des remboursements sur rémunérations du personnel pour 8 343,32 €,
- la reprise en fonctionnement des subventions d'investissement reçues : environ 18 700 €.

## 2) La section d'investissement

En section d'investissement, l'exécution de l'exercice 2023 se présente ainsi :

INVESTISSEMENT	Crédits 2023 ap DM, AS et RAR	CA 2023
<b>Dépenses</b>		
Frais élaboration documents urbanisme-202	70 000,00	34 706,00
Frais d'études-2031	49 000,00	0,00
Concessions, droits similaires-2051	12 000,00	2 592,00
Immobilisations corporelles-21	16 106,24	5 957,28
Emprunt	17 500,00	17 368,78
Amortissement des subv d'inv-040	19 000,00	18 688,20
<b>Total dépenses d'investissement</b>	<b>183 606,24</b>	<b>79 312,26</b>
<b>Recettes</b>		
Subvention-13	15 000,00	30 000,00
FCTVA-10	7 888,60	7 888,60
Dotations aux amortissements-040	50 000,00	47 177,11
Excédent d'investissement	110 717,64	
<b>Total recettes d'investissement</b>	<b>173 606,24</b>	<b>85 065,71</b>
<b>Solde d'exécution 2023 en investissement</b>		<b>+ 5 753,45</b>
<b>Excédent antérieur</b>		<b>110 717,64</b>
<b>Résultat final</b>		<b>116 471,09</b>

Les dépenses d'investissement de l'année 2023 s'élèvent à 79 312,26 € et correspondent :

- à la réalisation des études du SCoT pour 34 706,00 €,
- au droit d'utilisation pour le logiciel de gestion financière pour 2 592,00 €,
- à la remise à niveau progressive des équipements informatiques pour environ 5 000 €,
- à l'achat de petits équipements pour 825 €,
- à la reprise en fonctionnement des subventions d'investissement pour 18 688,20 €,
- au remboursement du capital de l'emprunt pour 17 368,78 €.

Les recettes d'investissement de l'exercice 2023 s'élèvent à 85 065,71 € comprenant notamment :

- 47 177,11 € de dotations aux amortissements,
- 30 000 € de subventions (Dotation Générale de Décentralisation pour le SCoT),
- 7 888,60 € de FCTVA.

3 900,00 € sont inscrits en restes à réaliser et concerne la création du site internet du Conseil de Développement.

## B. Le Budget annexe du PETR « Instructions des Autorisations d'Urbanisme »

Après reprise des excédents 2023, un excédent global est constaté de 7 017,71 € toutes sections confondues, qui se décompose ainsi :

- 5 909,71 € de résultat excédentaire de clôture en fonctionnement,
- 1 108,00 € de résultat excédentaire de clôture en investissement,

Les soldes de clôture du Budget Annexe du PETR sont les suivants :

### BUDGET ANNEXE

INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
Recettes 2023 - a	2 887,00 €	Recettes 2023- d	108 960,67 €
Dépenses 2023 - b	2 050,00 €	Dépenses 2023- e	139 998,81 €
Solde d'exécution 2023 (a-b)	837,00 €	Résultat exercice 2023 (d-e)	- 31 038,14 €
Solde d'exécution 2022 reporté - c	271,00 €	Résultat exercice 2022 reporté - f	36 947,85 €
<b>Solde de clôture 2023 (a-b+c) = A</b>	<b>1 108,00 €</b>	<b>Résultat de clôture 2023 (d-e+f)</b>	<b>5 909,71 €</b>
RESTES A REALISER		SYNTHESE	
	INVT	FONCT	
Restes à réaliser recettes - g			Résultat de fonct. clôture 2023
Restes à réaliser dépenses - h			5 909,71 €
<b>Solde restes à réaliser (g-h) = B</b>			<b>Solde d'invnt de clôture 2022</b>
			1 108,00 €
			<b>Fonds de roulement avant RAR</b>
			7 017,71 €
			<b>Solde des RAR</b>
<b>Solde de Clôture après RAR</b>			<b>Fonds de roulement après RAR</b>
<b>= A+B</b>	<b>1 108,00 €</b>	<b>5 909,71 €</b>	<b>7 017,71 €</b>

### 1) La section de fonctionnement

L'exécution de la section de fonctionnement se présente ainsi :

Fonctionnement	Crédits 2023 + DM	CA 2023
<b>Dépenses</b>		
Charges à caractère général	6 700,00	4 789,33
Charges de personnel	129 800,00	126 926,65
Autres charges de gestion courante	4 300,00	4 195,83
Charges spécifiques	1 200,00	1 200,00
Dotation aux amortissements	2 887,00	2 887,00
<b>Total dépenses de fonctionnement</b>	<b>144 887,00</b>	<b>139 998,81</b>
<b>Recettes</b>		
Refacturation aux collectivités	100 889,15	99 190,27
Remboursements sur rémunérations du personnel	5 000,00	7 720,40
Amortissement des subv. d'investissement	2 050,00	2 050,00
Report	36 947,85	
<b>Total recettes de fonctionnement</b>	<b>144 887,00</b>	<b>108 960,67</b>
<b>Résultat d'exercice 2023 en fonctionnement</b>		<b>- 31 038,14</b>
	<b>Excédent antérieur</b>	<b>36 947,85</b>
	<b>Résultat final</b>	<b>5 909,71</b>

Les recettes de fonctionnement du budget annexe du PETR sont arrêtées à 108 960,67 €. Elles sont constituées essentiellement des participations des collectivités adhérentes au service (CC Fercher, Cœur de Berry et la commune de Massay). Ces recettes sont calculées pour couvrir les dépenses effectuées par le service au cours de l'année essentiellement composées de charges de personnel.

Exceptionnellement, le résultat d'exercice de la section de fonctionnement est largement déficitaire puisqu'une charge correspondant à un semestre de salaire d'un agent mis à disposition du service n'a pu être rattachée à l'exercice 2022 et a été prise en charge en 2023, par le report de l'excédent 2022.

Au niveau des dépenses, le principal poste concerne les charges de personnel représentant un coût de près de 127 000 € (dont un semestre 2022 de salaire d'un agent comme indiqué avant), de la maintenance pour environ 8 100 € (répartie sur les charges à caractère général et les autres charges de gestion courante), de la documentation générale et technique et des fournitures administratives pour environ 700 €.

Ainsi au 31/12/2023, en prenant en compte le report de l'année 2022, le résultat de clôture de la section de fonctionnement est égal à + 5 909,71 €.

## 2) La section d'investissement

En section d'investissement, l'exécution de l'exercice 2023 se présente ainsi :

Investissement	Crédits 2023	CA 2023
<b>Dépenses</b>		
Immobilisations incorporelles	1 108,00	0,00
Amortissement des subv. d'investissement	2 050,00	2 050,00
<b>Total dépenses d'investissement</b>	<b>3 158,00</b>	<b>2 050,00</b>
<b>Recettes</b>		
Amortissement des immobilisations	2 887,00	2 887,00
Report	271,00	
<b>Total recettes d'investissement</b>	<b>3 158,00</b>	<b>2 887,00</b>
<b>Solde d'exécution 2023 en investissement</b>		<b>837,00</b>
<i>Excédent antérieur</i>		<b>271,00 €</b>
<b>Résultat final</b>		<b>1 108,00 €</b>

Les recettes d'investissement de l'exercice 2023 s'élèvent à 2 887,00 € et concernent uniquement les amortissements des immobilisations.

Les dépenses d'investissement s'élèvent à 2 050,00 € et correspondent à la deuxième et dernière année d'amortissement de la subvention d'investissement reçue pour le déploiement du logiciel de dématérialisation des actes d'urbanisme.

Monsieur Alain MAZÉ rapporteur entendu,

*Conformément à l'article L 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur Alain MAZÉ, Président en fonction pour l'exécution du budget 2023 du PETR Centre-Cher, sort de la salle et Monsieur François DUMON, Président spécifique de séance, fait procéder au vote du Compte Financier Unique 2023 du Budget Principal et du Compte Financier Unique 2023 du Budget Annexe « Instructions des Autorisations d'Urbanisme » du PETR Centre-Cher.*

*Le Comité Syndical, après avoir étendu l'exposé de son rapporteur et délibérant sur le Compte Financier Unique 2023 du Budget Principal et sur le Compte Financier Unique 2023 du Budget Annexe « Instructions des Autorisations d'Urbanisme » du PETR Centre-Cher*

**DECIDE  
à l'unanimité**

### Budget Principal

- d'approuver le compte financier unique 2023 du budget principal du PETR Centre-Cher,
- d'arrêter les résultats définitifs tels qu'ils sont établis dans les documents budgétaires joint,
- d'autoriser le Président à signer l'ensemble des documents constituant les CFU 2023, en vue de leur transmission au comptable public et à la préfecture.

**étant précisé que Monsieur Alain MAZÉ n'a pas pris part au vote.**

**Budget Annexe « Instructions des Autorisations d'Urbanisme »**

- d'approuver le compte financier unique 2023 du budget annexe du PETR Centre-Cher,
- d'arrêter les résultats définitifs tels qu'ils sont établis dans les documents budgétaires joint,
- d'autoriser le Président à signer l'ensemble des documents constituant les CFU 2023, en vue de leur transmission au comptable public et à la préfecture.

**étant précisé que Monsieur Alain MAZÉ n'a pas pris part au vote.**

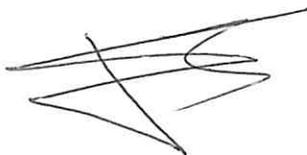
Fait à BOURGES le 11 avril 2024

Le Président certifie sous sa responsabilité  
Le caractère exécutoire du présent acte

Transmission en Préfecture le : 17 AVR. 2024

Publication électronique : 17 AVR. 2024

Pour le Président et par délégation,  
Le Directeur du PETR Centre-Cher,  
Julien FONTAINHAS



Le secrétaire de séance  
Hugo LEFELLE

*La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de la transmission au Représentant de l'Etat et de sa publication, par voie postale (28 rue de la Bretonnerie, 45057 Orléans) ou par l'application Télérecours : <https://citoyens.telerecours.fr>.*

## ARRETE ET SIGNATURES

Présenté par le Président,  
A Bourges, le 10/04/2024  
Le Président,

Nombre de membres en exercice :	84
Nombre de membres présents :	51
Nombre de suffrages exprimés :	50
VOTES : Pour :	50
Contre :	
Abstention :	

Délibéré par le Comité syndical, réuni en session ordinaire.  
A Bourges, le 10/04/2024

Date de convocation : 28/03/2024

Les membres du Comité syndical,

Certifié exécutoire par le Président, compte tenu de la transmission en préfecture, le 17/04/2024 et de la publication le 17/04/2024.



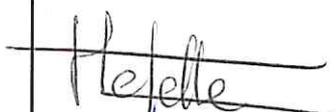
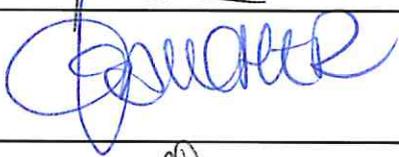
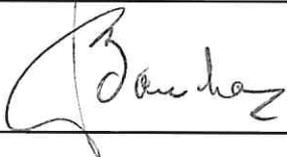
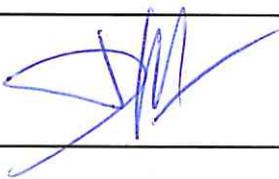
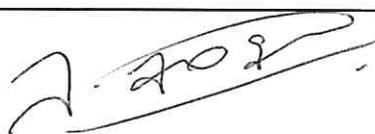
Le Président du P.E.T.R.  
Centre-Cher  
Alain MAZÉ

A Bourges, le 17/04/2024

P.E.T.R CENTRE-CHER  
COMITE SYNDICAL DU 10 AVRIL 2024

COMPTE FINANCIER UNIQUE 2023

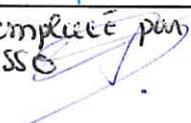
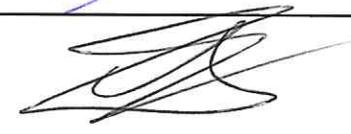
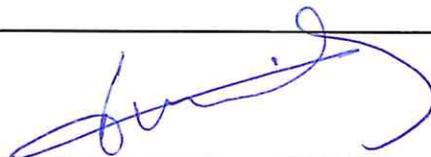
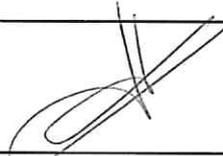
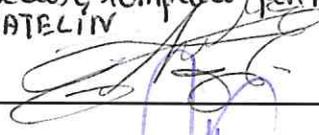
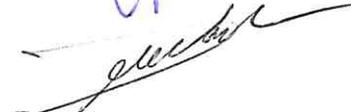
BUDGET ANNEXE

EPCI	Nom - Prénom	Emargement
FERCHER	Gilles GONTHIER	
FERCHER	Monique LEPRAT	
BOURGES PLUS	Hugo LEFELLE	
VIERZON-SOLOGNE-BERRY	Jill GAUCHER	
BOURGES PLUS	Franck BRETEAU	
FERCHER	Fabrice CHABANCE	excusé, a donné pouvoir à M. Gilles GONTHIER
CŒUR DE BERRY	Bernard BAUCHER	
TERRES DU HAUT BERRY	Camille DE PAUL DE BARCHIFONTAINE	excusé
BOURGES PLUS	Alain MAZÉ	
VIERZON-SOLOGNE-BERRY	François DUMON	
BOURGES PLUS	Irène FELIX	excusée
LA SEPTAINE	Sophie GOGUÉ	
VIERZON-SOLOGNE-BERRY	Jacques PESKINE	

**P.E.T.R CENTRE-CHER  
COMITE SYNDICAL DU 10 AVRIL 2024**

**COMPTE FINANCIER UNIQUE 2023**

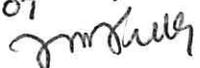
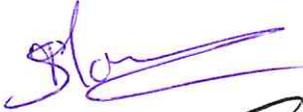
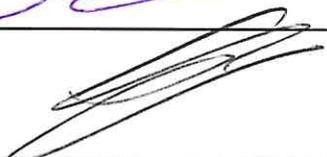
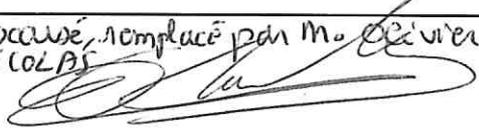
**BUDGET ANNEXE**

BOURGES PLUS	Yann GALUT	excusé, remplacé par M. Nicolas KOLH 
TERRES DU HAUT BERRY	Fabrice CHOLLET	
BOURGES PLUS	Richard BOUDET	excusé, remplacé par M. Gérard SANTOSWOSSE 
LA SEPTAINE	Pierre GROSJEAN	
VIERZON-SOLOGNE-BERRY	Philippe FOURNIÉ	excusé
BOURGES PLUS	Patrick BARNIER	
BOURGES PLUS	Magali BESSARD	excusée, remplacée par M. Martial REBEYROL 
BOURGES PLUS	Philippe MERCIER	excusé
BOURGES PLUS	Joël ALLAIN	
BOURGES PLUS	Dominique GILLET	excusé, remplacé par Mme Yvonne KUCES 
BOURGES PLUS	Jean-Louis SALAK	excusé, remplacé par M. Thierry CHATELAIN 
BOURGES PLUS	Christian GATTEFIN	
BOURGES PLUS	Didier PRUDENT	

P.E.T.R CENTRE-CHER  
COMITE SYNDICAL DU 10 AVRIL 2024

COMPTE FINANCIER UNIQUE 2023

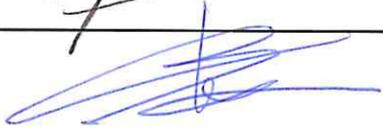
BUDGET ANNEXE

BOURGES PLUS	Josiane MONDON	excusée
BOURGES PLUS	Alain THOMAS	excusé, remplacé par M. Jean-Marie VOLLOT 
BOURGES PLUS	Bernard DUPERAT	
BOURGES PLUS	Bernadette GOIN-DEMAY	excusée
BOURGES PLUS	Sylvie MOREAU	
BOURGES PLUS	Fabrice ARCHAMBAULT	
BOURGES PLUS	Stéphane HULEUX	excusé
BOURGES PLUS	Frantz CARON	excusé, remplacé par M. Jean-Pierre CHALOPIN 
BOURGES PLUS	Corinne LEFEBVRE	
BOURGES PLUS	Evelyne SEGUIN	excusée
BOURGES PLUS	Stéphane HAMELIN	excusé, remplacé par M. Olivier NICOLAS 
FERCHER	Julie FERRON	excusée, remplacée par M. Michel TAILLANDIER 
FERCHER	Sylvain JOLY	

**P.E.T.R CENTRE-CHER  
COMITE SYNDICAL DU 10 AVRIL 2024**

**COMPTE FINANCIER UNIQUE 2023**

**BUDGET ANNEXE**

FERCHER	Michel HERAULT	excusé
FERCHER	Michel BONNET	excusé
FERCHER	Antonietta SANTOSUOSSO	
FERCHER	François LEGNIER	excusé, remplacé par Mme Marie-Line CIRRE 
FERCHER	Franck NORMAND	
LA SEPTAINE	Michel TIBAYRENC	
LA SEPTAINE	Bénédicte DUCATEAU	excusée
LA SEPTAINE	Jean MOINET	excusé
LA SEPTAINE	Pascal MEREAU	excusé, remplacé par Mme Isabelle PISIAUME 
LA SEPTAINE	Joanny ALLEGAERT	excusé, remplacé par M. Bruno PISKORZK 
La Septaine	Alain JAUBERT	
LA SEPTAINE	Alain BLANCHARD	
LA SEPTAINE	Gérard CARLIER	

P.E.T.R CENTRE-CHER  
COMITE SYNDICAL DU 10 AVRIL 2024

COMPTE FINANCIER UNIQUE 2023

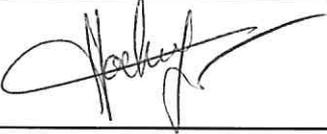
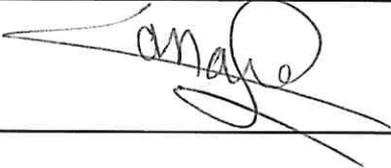
BUDGET ANNEXE

TERRES DU HAUT BERRY	Gérard CLAVIER	
TERRES DU HAUT BERRY	Béatrice DAMADE	excusée
TERRES DU HAUT BERRY	Manuel BLASCO	excusé
TERRES DU HAUT BERRY	Cécile BORY	excusée
TERRES DU HAUT BERRY	Christian MANCION	
TERRES DU HAUT BERRY	Christophe DRUNAT	
TERRES DU HAUT BERRY	Christelle PETIT	excusée
TERRES DU HAUT BERRY	Yolaine LAUGERAT	excusée
TERRES DU HAUT BERRY	Pierre FOUCHET	excusé
TERRES DU HAUT BERRY	Thierry COSSON	
TERRES DU HAUT BERRY	Sylvain BRANDY	excusé
CŒUR DE BERRY	Rémy POINTEREAU	excusé
CŒUR DE BERRY	Jacky MORTIER	excusé

P.E.T.R CENTRE-CHER  
COMITE SYNDICAL DU 10 AVRIL 2024

COMPTE FINANCIER UNIQUE 2023

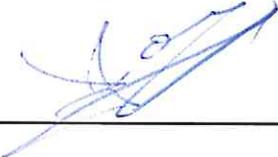
BUDGET ANNEXE

CŒUR DE BERRY	Pascal RAPIN	excusé
CŒUR DE BERRY	Olivier HOCHEDÉL	
CŒUR DE BERRY	Thierry SIMONI	excusé
CŒUR DE BERRY	Chantal CRÉPAT	
CŒUR DE BERRY	Laure BAILLEUL	excusée
CŒUR DE BERRY	Cidalia DE SOUSA	excusée
CŒUR DE BERRY	Damien PRELY	excusé
VIERZON-SOLOGNE-BERRY	Nicolas SANSU	excusé
VIERZON-SOLOGNE-BERRY	Franck MICHOUX	
VIERZON-SOLOGNE-BERRY	Boris RENE	excusé
VIERZON-SOLOGNE-BERRY	Céline MILLERIOUX	
VIERZON-SOLOGNE-BERRY	Djamila KAOUES	excusée
VIERZON-SOLOGNE-BERRY	Marie-Pierre CASSARD	

P.E.T.R CENTRE-CHER  
COMITE SYNDICAL DU 10 AVRIL 2024

COMPTE FINANCIER UNIQUE 2023

BUDGET ANNEXE

VIERZON-SOLOGNE-BERRY	Jacques TORU	
VIERZON-SOLOGNE-BERRY	Zitony HARKET	excusé
VIERZON-SOLOGNE-BERRY	Jean-Marc DUGUET	
VIERZON-SOLOGNE-BERRY	Laure GRENIER-RIGNOUX	excusée
VIERZON-SOLOGNE-BERRY	Delphine PIETU	excusée
VIERZON-SOLOGNE-BERRY	Alain LEBRANCHU	